

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

Absents : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation d'urbanisme pour des travaux à l'Espace Pré-grand

Monsieur le Maire expose que, selon les textes en vigueur, le Conseil Municipal doit habiliter le Maire pour la signature de toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il indique que, conformément engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais, plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche de promotion et de développement d'une ville attractive, solidaire et écoresponsable se concrétisent aujourd'hui.

Il détaille le projet relatif à l'Espace Pré-grand comme suit :

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire au 697 chemin de Pré-Grand d'un bâtiment comprenant un logement, un espace d'activité à destination de l'Association de Gymnastique Volontaire, des locaux administratifs, des espaces de stockages et de rangements destinés au Centre Technique Municipal (CTM) et à l'association Andrézieux-Bouthéon Animation (ABA).

Dans la continuité de l'opération globale de réaménagement de ce bâtiment, le projet, objet de la présente demande, consiste à ré-organiser la distribution des locaux de stockage en créant des locaux indépendants spécifiques à ABA et au CTM. Cela implique la modification des ouvertures en façades sud et nord.

Dans cette optique, les aménagements prévus sont notamment :

- La dépose de menuiseries existantes et d'un portail métallique ;
- La création de nouvelles ouvertures et adaptation des ouvertures existantes ;
- La mise en place d'un faux plafond coupe-feu ;
- La pose de nouvelles menuiseries et de nouvelles portes sectionnelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



L'ensemble du programme de travaux est estimé à 50 000 € HT.

Les travaux doivent débuter en mai 2022 et sont prévus pour une durée de 4 mois.

Monsieur le Maire précise qu'afin de réaliser ces travaux, une déclaration préalable est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer une déclaration préalable à la concrétisation des travaux sur le site de l'Espace Pré-grand.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022

Le Maire,
François DRIOL

